

Accusé de réception en préfecture
033-243301231-20101028-28102010-01-DE
Date de signature : -
Date de réception : 03/11/2010



Séance ordinaire du 28 octobre 2010

N° de-28102010-01

L'an deux mille dix, le 28 octobre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Michel-de-Castelnaud, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Captieux :	MM. BERNARD Georges, FAUX Frédéric,
Cauvignac :	Mme COUSTET Nicole, M. LARRERE Jean-Luc,
Cours-les-Bains :	Mme PIZZINATO Jeany, M. LABARDIN Etienne,
Escaudes :	MM. MANSENCAL Christian, TULARS Bernard,
Giscos :	M. CAPES Jean-Pierre,
Goulade :	Mme CARDOIT Jacqueline, M. AUCOIN Alain,
Grignols :	MM. BAILLE Jean-Pierre, CHAMINADE Patrick, JAYLES Bernard, PORTET François,
Labescau :	MM. DARGUENCE Jacques, LAFARGUE Christian,
Lartigue :	MM. LABOUYRIE Alain,
Lavazan :	M. LABREZE Denis,
Lerm-et-Musset :	MM. DARGUENCE Michel,
Marions :	MM. CASTAGNET Richard,
Masseilles :	Mlle LAPEYRE Madeleine, M. POUJARDIEU Marc,
St-Michel-de-Castelnaud :	MM. LOUBIERE Pierre, ZORILLA Jean-Marie,
Sendets :	MM. BONHOMME Bernard, LABAT Marc,
Sillas :	MM. DABITCH Claude, EGGENSPIELER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. FAUX Frédéric

Absents ou excusés : MM. ADAM Lionel, CRAPON Bruno, LAGARDERE Paul-Claude, LAPORTE Jacky, LARREY Gilles, LEBERON Jean-Claude, MOURILLON Jean-Jacques, Mme FOUQUET Marie-Thérèse.

Procuration de Mme FOUQUET Marie-Thérèse à M. BERNARD Georges.

Date de convocation : le 20 octobre 2010

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 29 Nombre de votants : 30
Pour : 8 Contre : 15 Abstention : 7

.....
Objet : Rapport n°1 – projet de centre multimodal de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués à Lerm-et-Musset

La communauté de communes de Captieux-Grignols dispose de la compétence aménagement du territoire concédée par les communes membres. En outre, dans le cadre de l'élaboration des 16 PLU des communes qui la composent, elle a un rôle fédérateur et doit veiller à la cohérence des orientations choisies avec le diagnostic et la charte d'urbanisme commune acceptés par tous. C'est à ce titre, que lors du conseil communautaire du 28 octobre à St-Michel-de-Castelnaud, les délégués communautaires sont appelés à donner leur avis sur l'installation d'une plate-forme multimodale de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués située sur la commune de Lerm-et-Musset. Cet avis sera transmis à M. le Commissaire Enquêteur, M. Jean-Maurice LESBACHES.

Les délégués communautaires de la CDC Captieux-Grignols n'ignorent pas la nécessité d'installation du type de celle faisant l'objet de l'enquête publique en cours, ils en comprennent bien la finalité.

Néanmoins, considérant :

- 1- que leur territoire a déjà été impacté par des infrastructures telles que : itinéraire à grand gabarit, conduite de gaz, autoroute A65 et demain LGV, et que cette installation est un élément aggravant ;
- 2- que leur territoire possède un environnement forestier particulier et favorable à la biodiversité et que cette installation à tout le moins ne va pas dans le sens de sa protection ;
- 3- que la volonté des élus est de développer le tourisme vert, atout important basé sur le calme d'une nature protégée de l'activité des hommes et que cette installation est difficilement compatible avec ce souhait ;
- 4- qu'une zone d'activité Ecopôle circonscrite dans un périmètre de 25 hectares, à proximité des infrastructures autoroutiers et ferroviaires, est à même d'accueillir le développement de l'économie et de l'emploi sur le territoire et que cette installation n'apporte pas de supplément significatif ;
- 5- la position du conseil municipal de Lerm-et-Musset qui s'est prononcé, une première fois, pour cette installation et devant la levée de boucliers a pris une position négative ;

et après avoir recueilli la demande de 12 délégués pour un vote à bulletins secrets ;

les délégués communautaires se sont prononcés à bulletins secrets par :

- 8 voix pour un avis favorable,
- 15 voix pour un avis défavorable,
- 7 abstentions.

En conséquence le conseil communautaire transmet à M. le Commissaire Enquêteur, un avis défavorable au projet d'implantation d'un centre multimodal de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués à Lerm-et-Musset.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Grignols, le 2 novembre 2010.

Délibération transmise par voie électronique.

Le Président,

Jean-Pierre BAILLE

